

**CANADA**

PROVINCE DE QUÉBEC

**MUNICIPALITÉ DE SAINT-GABRIEL-DE-VALCARTIER**

**M.R.C. DE LA JACQUES-CARTIER**

## **RÈGLEMENT NUMÉRO 287**

**RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT NO 284 ÉDICTIONNANT LE CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE DES ÉLU(E)S MUNICIPAUX**

ATTENDU QUE la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités* et le *Code municipal* ont été modifiés pour permettre, pour certaines catégories de contrats et à certaines conditions, qu'un membre du conseil puisse avoir un intérêt dans un contrat avec la Municipalité;

ATTENDU QUE le règlement de gestion contractuelle de la municipalité a été modifié en conséquence;

ATTENDU QU'un avis de motion a été donné à la séance du conseil tenue le 6 juillet 2026;

ATTENDU QU'un projet de règlement a été déposé à la séance du conseil tenue le 6 juillet 2026;

**IL EST PROPOSÉ PAR Mme Dorothy Noël**

**APPUYÉ PAR Mme Maureen Bédard**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

QU'un règlement portant le numéro 287 soit et est adopté et qu'il soit statué et décrété par ce règlement comme suit :

## ARTICLE 1 PRÉAMBULE

Le préambule du présent règlement en fait partie intégrante.

| ARTICLE 2 | TITRE |
|-----------|-------|
|-----------|-------|

Le présent règlement est intitulé : « Règlement édictant le code d'éthique et de déontologie des élu(e)s municipaux ».

## ARTICLE 3 MODIFICATION

L'article 5.3.4 du Règlement numéro 284 édictant le code d'éthique et de déontologie des élu(e)s municipaux est remplacé par :

*« Il est interdit à tout membre du conseil d'avoir un intérêt direct ou indirect dans un contrat avec la municipalité sous réserve des exceptions prévues à l'article 305 de la Loi sur les élections et référendums dans les municipalités, RLRQ, c. E-2.2, et des exceptions prévues au Règlement sur la gestion contractuelle de la Municipalité. »*

## ARTICLE 4

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

Adopté à Saint-Gabriel-de-Valcartier, le 3<sup>e</sup> jour du mois d'août 2026.

Brent Montgomery  
Maire

Heidi Lafrance  
Directrice générale et greffière-trésorière

*Avis de motion : 6 juillet 2026*

*Dépôt du projet de règlement : 6 juillet 2026*

*Adoption du règlement : 3 août 2026*

*Avis de promulgation : 4 août 2026*